

La Creuse va-t-elle devenir le nouvel Eldorado français ?

Il suffit de quelques grammes d'or par tonne de matériau pour rendre son exploitation économiquement viable. Gros plan, un an après la délivrance d'un permis de recherche dans le Nord de la Creuse.

Il y a un an, le 18 novembre 2013, l'Etat français accordait à Cominor, une filiale française de la société canadienne La Mancha, un Permis exclusif de recherches (PER), notamment d'or, dans le Nord de la Creuse (lire ci-contre). Ce n'est pas la première fois que des sociétés minières s'intéressent aux possibles qualités aurifères du sous-sol creusois. S'il y avait eu, notamment, les mines du Châtelet (lire ci-dessous), Total Compagnie Minière s'est également penchée sur le cas de la Creuse au cours des années 1980. Plus que sérieusement puisque plus de 24 000 mètres de carottages avaient été effectués jusqu'à 500 m de profondeur pour les plus profonds ainsi qu'une galerie et une carrière pilote. Le permis de recherche d'alors coïncidait presque entièrement avec le périmètre de celui délivré l'année dernière.

Les recherches concentrées sur une zone de 2,5 km²

Alors que la consultation publique (numérique, comme l'autorise le Code minier) préalable n'avait recueilli que 13 avis (dont 6 défavorables) du 24 juillet au 4 septembre 2013, un Collectif de vigilance sur les projets minières creusois s'est rapidement constitué regroupant des associations telles que Oui à l'avenir, les Amis de la terre, etc. L'association Stopmines23 vient d'être créée et Marc Edeline, qui habite à Lussat au cœur du périmètre du permis, en est le président. « La consultation s'est tenue au beau milieu de l'été, personne n'était informé, regrette-t-il. Pas étonnant qu'il y ait eu si peu d'avis. Le cœur de notre action, c'est l'in-



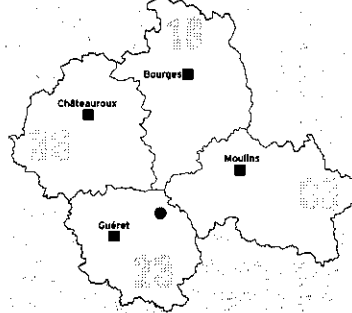
La pollution de l'eau est au cœur des inquiétudes des opposants au projet minier. Ici, un relevé effectué pour le compte du Collectif de vigilance afin de réaliser un état "0" des lieux.

formation avec des réunions publiques ou encore le festival *No mines land* qui a rassemblé plus de 600 personnes à Lussat cet été autour de conférences, débats, projection de films... Nous travaillons également sur le passé de Villerranges. Les études, les analyses et les forages ont déjà été réalisés partout. Pour nous, le permis n'est qu'une formalité avant l'exploitation. » Une affirmation que réfute Dominique Delorme, directeur général adjoint de La Mancha : « Il existe de nombreuses raisons pour effectuer de nouveaux prélèvements et analyses. En 25 ans, les méthodes se sont affinées et perfectionnées, tout comme le traitement des données s'est amélioré. Aujourd'hui, à partir de mesures en surface par exemple, nous pouvons avoir une estimation du type de sol jusqu'à 100 m de profondeur. » Depuis l'obtention du permis de recherches, Cominor a suivi plusieurs étapes. Après une plongée dans les archives, notamment de Total dans un premier temps, des prélèvements d'eau ont été effectués à la

mi-septembre en surface et en profondeur afin de définir un état "0" des lieux. Une démarche qu'a également suivie le Collectif en utilisant le laboratoire du Conseil général de la Creuse. « Nous concentrons actuellement nos recherches sur une petite surface de 2,5 km² sur la commune de Lussat, signale Dominique Delorme. Des prélèvements sur 50 cm de profondeur tous les 25 mètres ont été effectués. Jusqu'à fin décembre mi-janvier, ils seront complétés par des analyses géophysiques : spectrométrie, magnétisme, etc. » Après viendra le temps d'analyser l'ensemble des données récoltées. « En mars, au vu des résultats, nous déciderons si nous poursuivons ou non la recherche, affirme Dominique Delorme. Si oui, des sondages pourraient débuter en avril après le dépôt d'une déclaration d'ouverture de travaux. » Des carottages qui inquiètent les opposants. « Nous nous opposons à la recherche car nous craignons une communication arsenic/nappe souterraine et une pollution de celle-ci », explique Marc Edeline.

L'emplacement du permis n'est pas fait pour rassurer les amoureux de la nature creusois. Au-dessus de la seule nappe souterraine de Creuse alimentant 18 communes, en plein cœur d'une zone Natura 2000 avec l'étang des Landes et sa réserve naturelle remarquable, le lieu des recherches est sensible sur bien des points. D'autant que les Creusois ont en mémoire la pollution à l'arsenic due aux mines du Châtelet. « L'exploitation minière a fait de nombreux progrès, indique Dominique Delorme qui se veut rassurant. Le cas de la mine de Salsigne, dans l'Aude, qui est souvent cité est particulier, puisque la concentration en arsenic dans le minerai était de 10 % ; pour le Châtelet, c'était 2 à 3 % et, dans la zone actuelle, c'est encore moins. » « Les techniques d'extraction sont toujours les mêmes, affirme pour sa part Marc Edeline de Stopmines23. Nous faisons partie d'un mouvement européen qui vise à interdire l'utilisation du cyanure dans le secteur de l'extraction minière. » Et à partir de combien de grammes d'or par tonne de minerai celle-ci peut-elle être économiquement viable ? « C'est une équation très complexe qui dépend bien évidemment du cours de l'or mais aussi de nombreux autres facteurs, répond Dominique Delorme, directeur délégué adjoint de La Mancha. Nous estimons qu'ici, de 4 à 5 g par tonne, ça peut être rentable. » Inutile, en tout cas, d'espérer venir déterrer une pépite dans la Creuse armé de votre pioche. Ici, l'or existe essentiellement à l'état de traces, pris au piège au sein de cristaux. ■ Dossier réalisé par Jean-Charles Landeau • www.lamancha.ca (Cominor) • www.stopmines23.fr (Collectif)

NOUVELLE RUÉE VERS L'OR



18 NOVEMBRE 2013 : Arnaud Montebourg, alors ministre du Redressement productif, accorde à la société Cominor un permis exclusif de recherches (PER) dit "Villerranges" de mines d'or, de cuivre, d'argent, de zinc, d'antimoine, d'étain, de tungstène et substances connexes d'une superficie d'environ 47,64 km² dans le département de la Creuse.

7 COMMUNES EN CREUSE : Les sept communes creusois concernées (à différentes échelles) par le périmètre du PER de Villerranges sont : Auge, Bord-Saint-Georges, Chambon-sur-Voueize, Lépaud, Lussat, Sannat et Tardes.

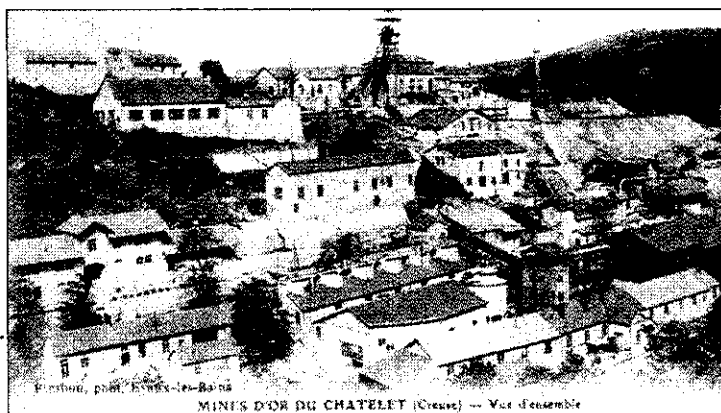
4 PER DÉJÀ ACCORDÉS EN FRANCE : Dans le cadre de la relance de l'exploitation minière en France, quatre PER ont d'ores et déjà été accordés dans le pays :

- Le PER de Tennie accordé en juin 2013 au profit de la société Variscan Mines (notamment cuivre) d'une surface de 205 km² à cheval sur les départements de la Sarthe et de la Mayenne.
 - Le PER de Villerranges (notamment or) accordé à Cominor en novembre 2013 en Creuse.
 - Le PER de Saint-Pierre (notamment or) accordé en février 2014 à Variscan Mines d'une surface de 386 km² dans le Maine-et-Loire.
 - Le PER de Merléac (notamment cuivre) accordé en novembre 2014 à Variscan Mines d'une surface de 411 km² dans les Côtes-d'Armor.
- Six autres demandes de permis sont en cours d'instruction concernant l'Allier, le Puy-de-Dôme, la Nièvre, la Saône-et-Loire, la Loire-Atlantique, le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine.

Mines du Châtelet : de l'or et une coûteuse réhabilitation

DE 1905 À 1955, LA MINE D'OR DU CHÂTELET, SUR LA COMMUNE DE BUDELIÈRE DANS LA CREUSE, A PRODUIT PRÈS DE 15 TONNES D'OR. C'est lors des travaux de création de la ligne de chemin de fer entre Montluçon (Allier) et Ussel (Corrèze) en 1896 que fut découvert un gisement aurifère sur la commune de Budelière. Une gare devait en effet être construite à mi-chemin entre le bourg du village et le hameau du Châtelet, lieu où les ouvriers ont remarqué le gisement. Très vite, l'extraction de l'or a pris de l'ampleur, des puits sont percés, une usine de tri est construite. En 1911, 523 kg d'or fin sont ainsi extraits du sol creusois, l'année

s suivante ce sera près du double. A la veille de la Première Guerre mondiale, plus de 300 mineurs travaillent dans les 50 km de galeries qui descendent jusqu'à plus de 350 m de profondeur. Une cité ouvrière y sera même construite. En 1955, l'exploitation sera arrêtée avec une dernière production de 45 kg d'or. Jusqu'en 2010, plus rien ou presque ne s'y passe. « Pendant près de 60 ans, ce sont plus de 500 000 tonnes de déchets issus du traitement du minerai et pollués à l'arsenic qui ont été stockés à l'air libre », rappelle le Conseil général de la Creuse dans le texte de la motion qu'il a adoptée à l'unanimité le 19 mai 2014, demandant la suppression du PER de



Au plus fort de l'exploitation, plus de 300 mineurs travaillaient sur le site du Châtelet jusqu'à plus de 350 mètres de profondeur.

Villerranges. En effet, les différents propriétaires de la mine ayant disparu, l'Etat a dû s'y substituer pour payer les

travaux de réhabilitation en 2010 et 2011. Des travaux qui auront coûté près de 4,5 millions d'euros d'argent public. ■